



FICHE DE NUMEROTATION N° 593614-200303

Autorite Contractante:

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

MARCHE N° 2224/M-2025

DIRECTION REG. DES MARCHES PUBLICS MOPTI

**MODE DE PASSATION: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A
COMPETITION OUVERTE**

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: Achat des kits Frésenuis pour le Centre de Dialyse de l'hôpital

TITULAIRE(S):

SERVICES ET PRODUITS MEDICAUX ET PARAPHARMACIE S.P.M.P-SARL NIF:
085139104M

MONTANT DU MARCHE: 42 952 000 F CFA HT

DELAI D'EXECUTION: 180

FINANCEMENT: BN

Section : 636

Chapitre

50120030016001051015

Nature

641169

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-06-21 12:50:44.0

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

CONTRAT DE MARCHÉ No : _____

Suivant Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 Avril 2020 portant modification de l'arrêté N° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

APPROUVE LE 28/05/2025

NOTIFIE LE 28/05/2025

OBJET : ACHAT DE KITS DE DIALYSE POUR LES GENERATEURS FRESENIUS DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI.

TITULAIRE : SERVICE ET PRODUITS MEDICAUX ET PARAPHARMACIE (SPMP)

Numéro d'Identification Fiscal :085139104M Siège social : BADALABOUGOU Tel : 65 87 93 95, RC : Ma. Bko .2018-B-7886 Bamako

MONTANT DU MARCHÉ : QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS CFA (42 952 000F CFA) Hors Taxes (HT).

DÉLAI D'EXÉCUTION : 06 Mois

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL EXERCICE 2025

NATURE : 64-1-1-69 ; Prog : 2.057

SECTION 636/636

CHAPITRE : 50-1-2003-0016-001-051015

**PRM : Le Directeur Général de l'Hôpital Sominé Dolo de Mopti
ENREGISTRE au Service des Impôts**

Aux termes du présent marché conclu par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte N°06 du 27/ 02/2025 entre l'Hôpital Sominé Dolo de Mopti *représenté par son Directeur Général Dr Oumar GUINDO désigné sous le vocable* Autorité Contractante **d'une part** et Services et Produits Médicaux et Parapharmacie

Numéro d'Identification Fiscal :085139104M RC :Ma.Bko.2018_B_7886, siège social : **BADALABOUGOU- Bamako Tel : 65 87 93 95**

Ci-après désigné comme le fournisseur **d'autre part**.

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certains kits de dialyse soient livrés par le fournisseur, c'est-à-dire, **achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de l'hôpital Sominé DOLO de Mopti** et a accepté une offre de fourniture pour un montant égal à : **QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS CFA (42 952 000F CFA) Hors Taxes (HT)**., ci-après désigné « le montant du contrat ».

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) La Lettre de soumission ;;
- (b) Le devis estimatif
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) La Description Technique des Fournitures ;
- (e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants)

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du fournisseur, comme indiqué ci-après, le fournisseur convient de rendre les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au fournisseur au titre des Fournitures livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de **QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS CFA (42 952 000F CFA) Hors Taxes (HT)**.

Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent Contrat est de **06 mois** à compter de sa date de notification au fournisseur.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera après livraison totale de la commande effectuée, sur présentation de la facture et du PV de réception.

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte Numéro **ML-173-01501-052298400201-57 ouvert au nom de SPMP à la BANQUE ORABANK MALI à Bamako**, après et à la satisfaction de l'Autorité Contractante.

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent Contrat doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des Marchés Publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des Marchés Publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[DEUX MILLIONS SOIXANTE DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution du présent Marché Public sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali.

Le contrat de marché à commande donne lieu à une réception par commande au fur et à mesure de l'expiration totale des commandes .

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un cinq millième (1/5000^{ème}) du montant du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser quatre vingt dix (90) jours à compter du droit au paiement .

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à l'achat **de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI, conclu entre l'Hôpital Sominé Dolo de Mopti**, passé par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte N°06 du 27/02/2025 pour un montant **de QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS CFA (42 952 000F CFA) Hors Taxes (HT)**, en application des dispositions du décret N°94 – 350/ PM du 15 Novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactif, produit à usage odonto – stomatologie, produits et matériels de diagnostic et de soins financé par le budget d'Etat à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de **06 mois** conformément aux lois en vigueur au Mali.

Lu et accepté par Le Fournisseur SPMP Bamako, le _____	Conclu par L'Hôpital Sominé DOLO de Mopti Dr Oumar GUINDO Directeur Général Mopti, le _____
Le contrôleur Financier Mopti, le _____	Approuvé par Le Gouverneur de la Région de Mopti Mopti, le _____

- (a) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants) est applicable au présent contrat.

Lettre de soumission

Demande de renseignement et de prix N°06 HSD-M-2025

A : M. LE DIRECTEUR DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e) **Mahamadou TRAORE**,

Agissant au nom et pour le compte de **SPMP**

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° **Ma. Bko.2018-B-7886**

Numéro d'identification fiscale (NIF) : **0085139104M**

Faisant élection de domicile à : Bamako **BADALABOUGOU**

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer ***La fourniture de kits de dialyses pour les générateurs Fresenius*** conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de : **QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS CFA (42 952 000F CFA) Hors Taxes (HT).**

ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 180 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à Bamako le

Gérant

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : SPMP

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

.....

**HOPITAL SOMINE DOLO DE
MOPTI**

REPUBLIQUE DU MALI

.....

Un Peuple - Un But - Une Foi

MARCHÉS DE FOURNITURES

**RAPPORT D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES
A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION
OUVERTE N°06 du 27/02/2025 RELATIVE A L' ACHAT DE KITS DE DIALYSE
POUR LES GENERATEURS FRESSENIUS DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE
MOPTI**

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

Exercice : 2025

Nature : 64-1-1-69

Chapitre : 50-1-2003-0016-001-051015

PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 avril à 14 h 30mn , la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives à **la demande de renseignement et de prix à compétition ouverte n°06 du 27/02/2025 relative à l'achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de l'hôpital Sominé DOLO DE MOPTI**, s'est réunie dans la Salle de conférence de la Direction de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti, sous la présidence de Dr Bréhima TRAORE, Directeur Général Adjoint, Président de la Commission d'ouvertures des plis et d'évaluation des offres, pour la séance d'ouverture des plis.

Etaient présents :

- Dr Bréhima Traoré (Président) ;
- Mr Sidi M Traore (Rapporteur) ;
- Dr Kalilou Coulibaly (Membre).
- M. Baidy DIA, Représentant de la Direction Régionale des Marchés publics (observateur)

Représentants des Soumissionnaires :

- M. Alpha TERETA (CERTEC)
- M. Mamadou DOUCOURE (EMAK)

Le Président de séance, ayant constaté que le quorum est atteint, a ouvert la séance après avoir arrêté le registre a dit qu'il y a eu 3 plis reçus et enregistrés et a invité le rapporteur à faire l'économie du contenu du dossier d'appel d'offres.

Le rapporteur de la commission, après un bref rappel des Instructions aux candidats au sujet des documents devant constituer les offres, a rappelé la date et l'heure limites de dépôt des offres, à savoir le 07 avril 2025 à 10 heures 30 mn.

Il a fait constater que sur 03 dossiers d'appel d'offre vendus, 3 plis ont été reçus et enregistrés au bureau de l'Agent Comptable de l'Hôpital SOMINE DOLO de MOPTI, Tél. : (223) 21 42 16 67 avant le 07 avril 2025 à 10 heures 30 mn.

Le président de séance, avant de procéder à l'ouverture des plis, a fait vérifier par les membres de la commission, l'état de chaque pli en ce qui concerne le respect des indications devant figurer sur l'enveloppe extérieure, la date et de l'heure d'arrivée du pli.

Ensuite, le président de séance a procédé à l'ouverture des plis dont les résultats sont présentés dans les tableaux " Séance d'Ouverture des Plis" en annexe II et récapitulés dans le tableau 4, ci-dessous.

Tableau 1 : Identification

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
1.1	Autorité Contractante :	HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI
a)	adresse :	SEVARE
1.2	Source de Financement :	BUDGET NATIONAL
1.3	Imputation budgétaire	636/636
a)	Exercice budgétaire	2025
b)	Nature	64-1-1-69
c)	Chapitre	50-1-2003-0016-001 051015
d)	Code Financier (CF)	
1.4	Numéro (d'identification) du marché	DRPCO N°06 du 27/02/2025
1.5	Description du Marché (Objet)	Achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti
1.6	Estimation prévisionnelle du coût	50 000 000
1.7	Méthode de passation du marché	Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte
1.8	Préférence communautaire en faveur des soumissionnaires	Néant
1.9	Examen préalable du PTF ¹	Néant

¹ PTF (Partenaire Technique et Financier)

Tableau 2 : Procédure d'évaluation

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
2.1	Avis général de passation des marchés	ESSOR N°20353
a)	Dates de publication initiale/ dernière mise à jour	20/03/2025
2.2	Présélection, si nécessaire	Néant
a)	Nombre de candidats sélectionnés	néant
b)	Références de l'avis de non-objection de la DGMP-DSP	027/DRMP-DSP-MOPTI du 04/03/2025
2.3	<u>Avis spécifique de passation des marchés</u>	Néant
a)	Référence des journaux de diffusion Nationale	ESSOR N°20353
b)	Date de publication	Le 20/03/2025
c)	Nom d'une publication internationale	Néant
d)	Date de publication	Néant
2.4	<u>Dossier d'Appel d'Offres</u>	
a)	Titre, date de publication	ACHAT DE KITS DE DIALYSE POUR LES GENERATEURS FRESENIUS DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI DU 20/03/2025
b)	Références de l'avis de non-objection de la DGMP-DSP ou du PTF le cas échéant	027/DRMP-DSP-MOPTI du 20/03/2025
c)	Date de présentation aux candidats	20/03/2025
2.5	Nombre de candidats ayant reçu le dossier	03
2.6	Modifications au dossier le cas échéant (additifs)	Néant
a)	indiquer les dates des différentes publications	Néant
b)	Références de l'avis de non-objection de la DGMP-DSP ou du PTF le cas échéant	Néant
2.7	Date de la réunion précédant la préparation des offres, le cas échéant	Néant
2.8	Date du procès-verbal de la réunion qui est envoyé aux candidats et à la DGMP-DSP le cas échéant	Néant

Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
3.1	<u>Date limite de remise des offres</u>	07 avril 2025
a)	Date et heure de dépôt initiales	07 avril 2025 à 10 heures 30mn
b)	Prorogations, le cas échéant	
3.2	<u>Ouverture des plis</u>	
a)	Lieu, date, heure	07avril 2025 à 14 heures 30mn dans la salle de CA de l'Hôpital
b)	Nombres de DAO vendus ou remis gratuitement	03
c)	Nombre d'offres soumises	03
d)	Nombre d'offres reçues dans le délai	03
e)	Nombre d'offres reçues hors délai	0
3.3	<u>Période de validité des offres (jours ou mois)</u>	
a)	Prévue au départ	90 jours
b)	Prorogations, le cas échéant	
c)	Date de l'avis de la DGMP-DSP ou du PTF, le cas échéant	

Tableau 4 : Prix des offres lus publiquement (renseigner à partir des informations du tableau 2 de l'annexe)

Identification du soumissionnaire			Prix de l'offre (lu publiquement) ²		Modifications ou commentaires ³
a) Nom	b) Ville	c) Pays	d) Monnaie(s))	Montant(s) ou%	
EMAK	Bamako	Mali	F CFA	39 981 240	
CERTEC	Bamako	Mali	F CFA	47 892 000	
S P M P	Bamako	Mali	F CFA	42 952 000	

² Si le montant de la soumission est libellé en une seule monnaie (Annexe, paragraphe 6.4 (ii)), les montants en autres monnaies sont indiqués en pourcentage du prix total de l'offre de la colonne (e).

³ Décrire toute modification du prix de l'offre lu publiquement (rabais, retraits, variantes, etc.). Noter également l'absence d'une garantie de soumission si celle-ci est exigée ainsi que toute autre information cruciale identifiée dans le tableau de l'annexe 2 ci-dessous.

La séance d'ouverture des plis terminée, le président a remercié les soumissionnaires présents et a mis en place la sous-commission technique, qui aura pour tâche de procéder à l'analyse et à l'évaluation des offres.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 15 heures 30 mn.

Mopti, le 07/04/2025

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT DE SEANCE

Sidi Modibo Traoré

Dr Bréhima TRAORE

Noms et signature des autres membres de la commission.

- Dr Kalilou COULIBALY (Membre)

Annexe 1 : Liste de présence (*Insérer la liste émargée*)

NOM ET PRENOM	SERVICE	SIGNATURE
Pr Bréhima TRAORE	Président /HSDM	
M. Sidi Modibo TRAORE	Rapporteur / HSDM	
Dr Kalilou COULIBALY	Membre/HSDM	
M. Alpha TERETA	Représentant de soumissionnaire	
M. Mamadou DOUCOURE	Représentant de soumissionnaire	

Annexe 2 : Informations sur les offres lues publiquement

	N° des Plis	1	2	3	4	5	6	7
	Nom des Soumissionnaires	EMAK	CERTEC	SPMP				
a	Date et heure de réception de l'offre	01/04/2025 à 10 Heures	01/04/2025 à 10 Heures mn	01/04/2025 à 10 Heures 05 mn				
b	N° d'enregistrement	01	02	03				
c	L'enveloppe extérieure de l'offre est-elle cachetée ?	non	non	non				
d	La lettre de soumission de l'offre est-elle dûment remplie et signée	Oui	oui	oui				
e	Date d'expiration de l'offre	90jours	90 jours	90 jours				
f	La preuve que les signataires sont dûment autorisés est-elle incluse?	oui	oui	oui				
g	Montant de la garantie de l'offre (indiquer la monnaie)	1 500 000 F CFA	1 500 000 F CFA	1 500 000 F CFA				
h	Description des demandes de substitution d'offre, retrait ou modification	-	-					
i	Description des offres variantes	-	-					
j	Description des offres rabais ou de modification	-	-					
k	Autres remarques ⁴	-	-					
l	Prix total de l'offre (indiquer les monnaies et les montants en pourcentage ⁵)	39 981 240	47 892 000	42 952 000				

⁴ Par exemple les numéros des modèles des équipements

⁵ Si l'offre porte sur un groupe de marchés, le prix de chaque marché ou lot doit être lu à haute voix.

m	Nom du représentant du soumissionnaire présent à l'ouverture des plis	Mamadou DOUCOURE	Absent	Alpha TERETA				
---	--	---------------------	--------	-----------------	--	--	--	--

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

.....
HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

REPUBLIQUE DU MALI

.....
Un Peuple - Un But - Une Foi

MARCHÉS DE FOURNITURES

**RAPPORT D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES
A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION
OUVERTE N°06 du 27/02/2025 RELATIVE A L'ACHAT DE KITS DE DIALYSE
POUR LES GENERATEURS FRESENIUS AU COMPTE DE L'HOPITAL SOMINE
DOLO DE MOPTI.**

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

Exercice 2025

Nature : 64-1-1-69

Chapitre : 50-1-2003-0016-001-051015

PROCES-VERBAL DE LA SOUS-COMMISSION TECHNIQUE

La sous-commission technique, mise en place lors de la séance d'ouverture des plis en date du 07/04/2025 est composée de :

- Dr Kalilou Coulibaly
- M Sidi Modibo Traoré ;

Elle a procédé au cours de ses séances de travail à l'analyse et à l'évaluation des offres conformément au document « Instruction aux candidats ». de la D R P C O .

Pour ce faire, elle a adopté la méthodologie suivante :

a) Examen préliminaire des offres :

L'examen préliminaire des offres a pour objet d'identifier et de rejeter celles qui sont incomplètes, non recevables ou non conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de DRPO. Cet examen portera sur les points suivants :

- la vérification des documents et pièces constitutives des offres ;
- les critères de provenance, le cas échéant ;
- la garantie des offres, le cas échéant ;
- l'exhaustivité des offres ;
- la conformité pour l'essentiel aux dispositions techniques, commerciales et juridiques du dossier d'appel d'offres.

Les résultats de cet examen sont détaillés dans le tableau 5 ci-dessous

b) Examen détaillé des offres

Seules les offres qui sont retenues à l'issue de l'examen préliminaire sont examinées à ce stade. Cet examen détaillé concernera :

- la correction des erreurs ;
- la correction des sommes provisionnelles le cas échéant ;
- les modifications et les rabais ;
- la monnaie de l'évaluation ;
- les ajustements pour omissions;
- les autres ajustements ;
- les valorisations monétaires des variations mineures (éventuelles).

c) Vérification de la Post Qualification.

La vérification de la post qualification a pour objet de s'assurer que le Candidat retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante. Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat et soumises par lui en application de la clause 18 des IC.

L'attribution du Marché au Candidat est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et il faudra procéder à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires afin d'établir de la même manière si le Candidat est capable d'exécuter le marché de façon satisfaisante.

d) Proposition d'attribution du marché

A ce stade, le soumissionnaire le moins disant après évaluation est celui dont l'offre évaluée présente le plus bas prix, sous réserve de la prise en compte des éléments ci-dessous :

- i) de l'incidence éventuelle de la marge de préférence en faveur du pays de l'Autorité contractante sur le classement des offres, le cas échéant ;
- ii) de l'impact des rabais proposés si plus d'un marché ou lot est attribué à un même soumissionnaire (rabais conditionnels) ; et
- iii) des conclusions de la vérification a posteriori (après vérification) de la capacité du soumissionnaire à réaliser le contrat ou, si la procédure de pré qualification a été appliquée, de la confirmation des informations sur la base desquelles le soumissionnaire a été pré qualifié.

EVALUATION DES OFFRES

Examen préliminaire des offres

A l'issue de cet examen, il ressort :

- **Offres jugées conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres :** ACHATS DE KITS DE DIALYSE POUR LES GENERATEURS FRESENIUS DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI.
 - Pli n° 02 Société CERTEC
 - Pli n° 03 Société SPMP

.Ces soumissionnaires sont éligibles et recevables. En conséquence, ces offres respectives sont retenues pour la suite de l'évaluation.

- **Offre jugée non conforme au Dossier d'Appel d'Offres pour** ACHATS DE KITS DE DIALYSE POUR LES GENERATEURS FRESENIUS DE L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI.
 - Pli n°01 : EMAK

Le soumissionnaire 01 n'est pas éligible, la vérification des documents et pièces constitutives de l'offre a donné les points suivants :

- Par rapport au critère d'expérience, le soumissionnaire a fourni 02 marchés similaires (un marché de 2018 et un marché de 2020, qui ne répondent pas aux critères.
 - Par rapport au critère spécifique additionnel le montant de l'offre est inférieur à -20% du montant prévisionnel du marché donc le pli 1 est anormalement basse.
 - La conformité CE n'est pas fourni dans l'offre du soumissionnaire.
- En conséquence, l'offre du soumissionnaire 01 n'est pas retenue pour la suite de l'évaluation.

Le tableau n° 5 « Examen préliminaire » récapitule les résultats de cet examen.

Tableau 5 : Examen préliminaire⁶ (remplir les colonnes par oui ou non)

a) Désignation des Soumissionnaires	b) Vérification	c) Eligibilité	d) Garantie de l'Offre	e) Exhaustivité de l'Offre	f) Conformité pour l'essentiel	g) Acceptation pour l'Evaluation
EMAK	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
CERTEC	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
SPMP	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

⁶ S'appuyer sur le tableau à l'annexe 1 ci-dessous pour compléter le tableau 5.

Examen détaillé des offres (*mettre sans objet le cas échéant à côté du titre des tableaux ci-dessous*)

A l'issue de la comparaison des montants des offres ajustées, les soumissionnaires ci-après sont classés les moins-disantes par ordre de prix croissant :

Classement	Soumissionnaires	Montant évalué des offres HT en FCFA
1 ^{er}	SPMP	42 952 000
2 ^{ème}	CERTEC	47 892 000
3 ^{ème}	EMAK	39 981 240

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de cet examen.

Tableau N°6 : Corrections et rabais inconditionnels

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement			e) Corrections		f) Prix de l'offre corrigé (f=c+d)	Rabais inconditionnels ⁷		i) Prix de l'offre corrigé avec rabais i=(f-h)
	b) Monnaie(s)	c)Montant(s)		d) Erreurs de calcul ⁸	Sommes provisionnelles		g) Pourcentage	h) Montant(s)	
		Montant							
SPMP	F CFA	42 952 000		0		42 952 000	0	0	42 952 000
EMAK	F CFA	39 981 240		0		39 981 240			39 981 240
CERTEC	F CFA	47 892 000		0		47 892 000			47 892 000

Seules les offres qui sont retenues à l'issue de l'examen préalable (Tableau 5, colonne (g)) doivent figurer dans ce tableau et les suivants. Les informations portées dans les colonnes (a), (b) et (c) proviennent du tableau 4 (colonnes (a), (d) et (c), respectivement).

⁶ Les corrections indiquées dans la colonne (d) peuvent être positives ou négatives

⁷ Les rabais inconditionnels (voir annexe I, paragraphe 6.4) indiqués sous forme de montants sont enregistrés directement dans la colonne (g).

Tableau 7 : Taux de change⁹

Monnaie utilisée pour l'évaluation des offres : F CFA

Taux de change en vigueur le : néant

Source des taux de change (organisme ou publication) : néant

⁹ Joindre une liste de taux de change fournis par l'organisme et/ou la publication indiqués.

Tableau 8A : Conversion monétaire (plusieurs monnaies)

a) Soumissionnaire	b) Monnaie(s) de l'offre	c) Prix de l'offre corrigé/rabais compris	d) Taux de change applicables (s) ¹⁰	Monnaie de l'évaluation	
				e) Prix de l'offre e=(cxd)	f) Prix total de l'offre ¹¹
SPMP	F CFA	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
EMAK	F CFA	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
CERTEC	F CFA	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

Ce tableau doit être rempli lorsque sont utilisés les dossiers d'AO pour la passation des marchés de fournitures

Les informations portées aux colonnes (a), (b) et (c) proviennent des colonnes (a), (b) et (i) du Tableau 6.

¹⁰Les informations portées dans la colonne(d) proviennent du tableau 7

¹¹ Les montants portés dans la colonne (f) sont égaux au montant total des prix des offres de chaque soumissionnaire après conversion et addition de chaque monnaie indiquée à la colonne (e).

Tableau 9 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire)**Monnaie retenue pour l'évaluation :.....**

a) Soumissionnaire	b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus¹²	c) Ajouts pour omission¹³	d) ajustements¹¹	e) Variations mineures¹¹	f) Prix total f=(b)+(c)(d)+(e)
SPMP	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
EMAK	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
CERTEC	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

¹² Les informations portées dans la colonne (b) proviennent de la colonne (f) du tableau 8A.

¹³ Toute mention portée dans les colonnes (c), (d) et (e) doit être expliquée de façon détaillée, et être accompagnée des calculs correspondants (annexe 2 ci-dessous). Se reporter aux paragraphes 6.5 à 6.7 de l'annexe I.

Tableau 10A : Préférence pour les fournitures fabriquées dans l'Espace UEMOA
Monnaie retenue pour l'évaluation : F CFAs

a) soumissionnaire	b) Groupe de soumissionnaires bénéficiant d'une préférence ¹⁴	c) Prix total ¹⁵	d) Fournitures ne pouvant bénéficier d'une préférence ¹⁶	e) Total révisé e=c-d	f) Droit de douane en vigueur (%) ¹⁷	g) Marge de préférence (%) ¹⁸	h) Prix des fournitures bénéficiant d'une marge de préférence ¹⁹	i) Prix total à comparer i=d+h
SPMP	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SPMP	SANS OBJET	SANS OBJET
EMAK	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	EMAK	SANS OBJET	SANS OBJET
CERTEC	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	CERTEC	SANS OBJET	SANS OBJET

¹⁴ Les informations portées dans la colonne (b) indiquent si le soumissionnaire déclare appartenir aux groupes (voir aménagement de ce droit dans les DAO types nationaux issu de la transposition des DSRA UEMOA), et doivent être vérifiées par l'autorité contractante.

¹⁵ Les informations portées dans la colonne (c) proviennent de la colonne (f) du tableau 9. Si le prix total le plus bas est offert par un soumissionnaire du Groupe A, c'est le prix de l'offre la moins disante et il n'est nécessaire de remplir le reste du tableau. Les colonnes (d) à (h) doivent être remplies uniquement pour les offres du groupe B.

¹⁶ Les montants portés dans la colonne (d) sont égaux à la somme des coûts indiqués aux colonnes (d) et (e) du tableau 9 et d'autres coûts encourus dans le pays de l'Autorité Contractante. Les composantes importantes de la colonne (d) devraient faire l'objet de notes explicatives.

¹⁷ Les pourcentages indiqués dans la colonne (f) sont relatifs aux droits de douanes et impôts applicables aux prix CIF ou CIP des fournitures considérées

¹⁸ Le chiffre indiqué dans la colonne (g) est égal à 15% ou au droit de douane indiqué à la colonne (f), le taux le plus bas étant retenu.

¹⁹ Pour les soumissionnaires du Groupe A, le chiffre porté à la colonne (h) est zéro. A ce stade, les prix des offres des soumissionnaires du Groupe B sont exclus de la comparaison.

Vérification de la Post Qualification (*capacité du soumissionnaire à exécuter le marché*)

A l'issue des travaux, le soumissionnaire SPMP PLI N°3 déclaré substantiellement conforme dont l'offre a été évaluée et classée la 1^{ère} moins-disante est qualifié pour exécuter le marché..

Les résultats de ces travaux sont détaillés dans le tableau de l'annexe ci-dessous.

Proposition d'attribution du marché

Il résulte de ce qui précède que la Sous-Commission d'analyse à l'unanimité de ses membres propose l'attribution :

- Pour la DRPON°06 : à la Société **SPMP pli3** comme attributaire provisoire pour **l'achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius à l'hôpital Sominé DOLO de Mopti pour un montant de 42 952 000F CFA hors taxes** et un délai d'exécution de 180 jours.

Le tableau n° 11 : « Etat récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché », ci-dessous donne le détail pour le marché ainsi que la proposition d'attribution du marché.

1.		Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la mieux disante (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)		nom SPMP		
b)		adresse : Bamako		
2.		Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le fournisseur effectif SO		
a)		nom _____		
b)		adresse _____		
3.		Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun SO _____ _____		
4.		Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux ____ SO ____		
5.		Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) SO		
6.		Dates prévues pour l'arrivée des fournitures/matériels sur les lieux du projet/pour l'achèvement du projet _____ (mois)		
7.	Prix de l'offre (lu publiquement) ²⁰	Montant(s) ou %		
		Monnaie(s)		
		F CFA	42 952 000	
8.	Corrections des erreurs ²¹ SO			
9.	Rabais ²² SO			
10.	Autres ajustements ²³ SO			
11.	Marché proposé ²⁴ SO			
12.	Catégorie de décaissements ²⁵			

²⁰ Les informations portées à la ligne 7 proviennent des colonnes (b) et (c) du tableau 6.

²¹ Les informations portées à la ligne 8 proviennent de la colonne (d) du tableau 6.

²² Les informations portées à la ligne 9 proviennent de la colonne (h) du tableau 6. Elles incluent les rabais offerts en cas de l'attribution de plusieurs marchés. Voir paragraphe 7.2

²³ Les informations portées à la ligne 10 devraient faire l'objet d'explications détaillées.

²⁴ Le chiffre porté à la ligne 11 est égal à la somme des prix indiqués aux lignes 7 à 10. Pour les offres exprimées en une seule monnaie les montants libellés en une autre monnaie doivent être exprimés en pourcentage.

²⁵ Les informations portées à la ligne 12 proviennent de la loi des finances ou accord de prêt le cas échéant.

Ont signé le présent rapport de la sous-commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives à la Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte du 27/02/2025 pour l'achat **de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti** sur financement du Budget d'Etat.

Fait à Mopti le 15/04/2025

Noms et signature des différents membres de la sous- commission technique

Le Rapporteur

Président de Séance

M. Sidi Modibo Traoré

Dr Kalilou Coulibaly

Annexe 1 : Vérification de la fourniture et de la conformité des pièces demandées

N° Ordre	Désignation des pièces	SOUMISSIONNAIRES		
		Pli n° 1:	Plin°2	Plin°3
A	Documents Constitutifs de l'Offre			
1	Soumission (datée et signée)	FC	FC	FC
2	Garantie de soumission, datée et signée	FC	FC	FC
3	Renseignement sur le Candidat	FC	FC	FC
4	Bordereau des prix complété, daté, signé	FC	FC	FC
5	Bordereau des quantités et calendrier de livraison	FC	FC	FC
6	Procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire	SO	SO	SO
B	<u>Documents Apportant la preuve de la Qualification du Soumissionnaire</u>			
8	Expérience relative aux fournitures similaires durant les 03 dernières années	NF	FC	FC
9	Curriculum vitae du personnel d'encadrement	SO	SO	SO
10	États financiers des 03 dernières années	FC	FC	FC
11	Preuve de la disponibilité de liquidités ou de facilités de crédits appropriée pour le marché	SO	SO	SO
12	Autorisation d'obtenir des références auprès des Banquiers du soumissionnaire	SO	SO	SO
13	Proposition de sous-traitance	SO	SO	SO
14	Accord de Groupement s'il y a lieu	SO	SO	SO
15	Acte de nomination du mandataire du groupement s'il y a lieu	SO	SO	SO
16	Inscription au registre de commerce	FC	FC	FC
17	Quitus Fiscal	FC	FC	FC
18	Certificat de non faillite	FC	FC	FC
19	Autres documents(Catalogue et certificat de conformité norme CE)	NF	FC	FC
CONCLUSION ()		Rejeté	Retenu	Retenu

Légende FC : Fourni Conforme ; FNC : Fourni Non Conforme ; NF : Non Fourni

Annexe 2 : Tableaux explicatifs des ajouts pour omission, ajustements et variations mineures du Tableau 9 ci-dessus (*insérer autant de tableau par soumissionnaire pour expliquer les omissions*)

Annexe 3 : Vérification de la post qualification du soumissionnaire classé la mieux disante

Clauses des IC	CRITERES DE QUALIFICATION				APPRECIATION
5 c	Avoir exécuté au cours des 05 dernières années au moins 02 marchés similaires				SATISFAISANT
	Année	Objet	Montant	maitre d'ouvrage	
	2023	Achat de kits de pour les générateurs Fresenius de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti	71 405 000	Hôpital Sominé DOLO de Mopti	
	2024	Achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti	71 405 000	Hôpital Sominé DOLO de Mopti	
	<u>Le chiffre d'affaire annuel (ou Chiffre d'affaire moyen au cours des 03 dernières années) doit être > ou = à 50 000 000 F CFA</u>				SATISFAISANT
<u>ANNEES</u> <u>Chiffres d'Affaire en F.CFA</u>					
2021 7 500 000					
2022 16 397 720					
2023 86 605 000					
TOTAL 110 502720					
<u>Moyenne 36 834 240</u>					

<u>Conclusion:</u>	
Le soumissionnaire satisfait à tous les critères de qualification décrits des Instructions aux Candidats.	
En conséquence le soumissionnaire PliN°3 SPMP est attributeur provisoire du marché.	

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

.....
HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

REPUBLIQUE DU MALI

.....
Un Peuple - Un But - Une Foi

MARCHÉS DE FOURNITURES

**RAPPORT D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES
A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION
OUVERTE N°06 du 27/02/2025 RELATIVE A L' ACHAT DE KITS DE DIALYSE
POUR LES GENERATEURS FRESSENIUS A L'HOPITAL SOMINE DOLO DE
MOPTI.**

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

Exercice 2025

NATURE : 64-1-1-69

Chapitre : 50-1-2003-0016-001 051015

PROCES VERBAL D' ATTRIBUTION

L'An deux mille vingt-cinq et le 14 avril, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, s'est réunie dans la salle de conférence de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti à 14heures 30mn, sous la présidence de Dr Bréhima Traore, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres pour examiner les résultats des travaux de la sous-commission technique.

Etaient présents:

- Dr Bréhima TRAORE
- Dr Kalilou Coulibaly
- M. Sidi Modibo Traoré

Le Président de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, ayant constaté que le quorum est atteint, a ouvert la séance et a invité le rapporteur à présenter le rapport d'analyse de la sous-commission technique.

Ce rapport fut analysé et discuté par les membres de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Après examen et amendement du rapport de la sous-commission technique, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a entériné les résultats de l'évaluation et de jugement des offres, à savoir.

Les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées y compris les offres anormalement basses ayant fait l'objet de rejet le cas échéant.

Nom du (des) soumissionnaire(s) non retenu(s)	Motif(s) du rejet
CERTEC	Le prix l'offre est élevé et ne profite pas l'autorité contractante.
EMAK	la vérification des documents et pièces constitutives de l'offre a donné les points suivants : -Par rapport au critère d'expérience, le soumissionnaire a fourni 02 marchés similaires (un marché de 2018 et un marché de 2020, qui ne répondent pas aux critères. -Par rapport au critère spécifique additionnel le montant de l'offre est inférieur à -20% du montant prévisionnel du marché donc le pli 1 est anormalement basse. -La conformité CE n'est pas fourni dans l'offre du soumissionnaire. En conséquence, l'offre du soumissionnaire 01 n'est pas retenue pour la suite de l'évaluation

--	--

Les soumissionnaires reconnus conformément :

Nom et adresse du soumissionnaire retenu	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en HT après correction et ajustement
	Montant	Montant
SPMP	42 952 000	42 952 000
CERTEC	47 892 000	47 892 000

Conformément à la clause 38 des instructions aux candidats, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose l'attribution provisoire du marché : à SPMP.

Soumissionnaire retenu

Nom et adresse du soumissionnaire retenu	Montant du marché	Délai d'exécution	% sous-traité le cas échéant	Variantes prise en compte le cas échéant
SPMP	42 952 000	6 mois	0	0

Ont signé le présent rapport d'évaluation des offres relatives à **la demande de renseignement et de prix à compétition ouverte n°06 du 27/02/2025** relative à l'achat de kits de dialyse pour les générateurs **FRESENIUS** de l'hôpital Sominé DOLO sur financement du Budget d'Etat.

Mopti, le 14/04/2025

Le rapporteur

Président de Séance

M.Sidi Modibo Traoré

Dr Bréhima Traoré

Noms et signature des différents membres de la commission

Dr Kalilou Coulibaly

M. Sidi Modibo Traoré

LISTE DE PRESENCE DE LA SOUS COMMISSION TESCHNIQUE

NOM ET PRENOM	SERVICE	SIGNATURE
M. Sidi Modibo TRAORE	Rapporteur / HSDM	
Dr Kalilou COULIBALY	Membre/HSDM	

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT - UNE FOI**

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A
COMPETITION OUVERTE N° 06**

EMIS LE 27/02/2025

**ACHATS DE KITS DE DIALYSES POUR LES
GENERATEURS FRESENIUS AU COMPTE DE
L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI**

Référence SIGMAP : 0275/F2025

Autorité contractante : HOPITAL SOMINE DOLO DEMOPTI

Budget National, Exercice 2025

Section : 636/636, Nature : 64-1-1-69

Chapitre : 50-1-2003-0016-001-051015

Février 2025

Préface

Ce Dossier type de Demande de Renseignements et de Prix a été préparé par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) pour la passation de marchés de fournitures ou de services par Demande de Renseignements et de Prix (DRP), qu'elle soit à compétition ouverte ou restreinte

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- l'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation
- les Instructions aux Candidats
- la Lettre de soumission de l'offre
- le Modèle de garantie de soumission,
- le Cadre de devis estimatif
- le Cadre du bordereau des prix unitaires
- la Description technique des fournitures
- le Formulaire de renseignement du candidat ;
- le Modèle de garantie de soumission ;
- le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- le Modèle de garantie de bonne exécution
- le Modèle d'attestation bancaire de disponibilité de crédits ;
- le Modèle de formulaire de contrat ;
- le Modèle de rapport d'évaluation des offres

L'Autorité contractante doit prendre soin de compléter l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation et d'indiquer les prescriptions techniques et les quantités dans le Cadre de devis estimatif.

Le Candidat doit prendre soin de compléter la lettre de soumission de l'offre, la garantie de soumission (le cas échéant), le devis estimatif, le bordereau des prix unitaires et d'indiquer les spécifications techniques. En outre, son offre doit comprendre les documents attestant qu'il est admis à concourir, possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est retenue et tout autre document stipulé dans la Demande de Renseignements et de Prix (DRP).

Table des Matières

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et de Prix.....	Erreur ! Signet non défini.
Avis d'Appel à la concurrence	4
Lettre d'invitation.....	Erreur ! Signet non défini.
Section II - Instructions aux Candidats.....	7
Section III – Modèles d'annexes	11
1. Lettre de soumission.....	11
2. Cadre du Devis estimatif.....	13
3. Cadre du Bordereau des prix unitaires	14
4. Description technique des Fournitures ou de services courants.....	15
5. Formulaire de renseignements sur le Candidat	16
6. Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)	17
7. Modèle d'autorisation du Fabricant	19
8. Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé	20
9. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier)	21
10. Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits	23
11. Formulaire de Contrat	24
12. Modèle de rapport d'évaluation des offres.....	Erreur ! Signet non défini.

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE UN BUT - UNE FOI

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Avis d'Appel à la concurrence

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

DRPON°06 HSD-M

1. Le *Hôpital Sominé DOLO de Mopti* dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer *l'achat de kits de dialyse pour les générateurs Fresenius*, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ***DRPON°0275/F-2025***
2. L'*Hôpital Sominé DOLO de Mopti* sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivants : Kits de dialyse pour les générateurs Fresenius au compte de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de L'*Hôpital Sominé DOLO de Mopti; Bureau Agent comptable (223) 21 42 16 58* et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après *Bureau Agent comptable (223) 21 42 16 58* de 8heures à 16 heures¹.
5. **Les exigences en matière de qualifications sont :**

a) Capacité financière

Le fournisseur doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences

Ci-après :

1. Les bilans des années 2021 ; 2022 et 2023 certifiés par un expert –comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service comptant les impôts

(Bilans les, extraits des bilans et compte d'exploitation conformes aux déclarations souscrites au service des impôts)

2) le montant du chiffre d'affaires moyen des années 2021 ; 2022 et 2023 doit être au moins égal au montant de l'offre du candidat

Une attestation bancaire de disponibilité de fond ou d'engagement à financer le marché, d'un montant égal ou moins au montant de l'offre du candidat et la liste du personnel requis pour les sociétés nouvellement créées, en lieu et place des chiffre d'affaires des années 2021 ; 2022 et 2023. Toutefois, pour l'appréciation des expériences, la candidature de ces sociétés doit être examinée au regard des capacités professionnelles et technique, notamment par le biais des expériences et référence obtenues par leur dirigeants et leurs collaborateurs.

b) Capacité technique et expérience :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Le soumissionnaire doit fournir la documentation et la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation suivantes :

-Fournir les fiches techniques et les certificats de conformité pour chaque article fourni ; les fiches techniques (catalogue) pour chaque article décrivant les descriptions techniques

-Les consommables proposés doivent être conformes, dédiés, et spécifiques aux générateurs de dialyse de la marque Fresenius ; conformes à la norme CE

-Les fiches techniques rédigées dans une langue autre que le français doivent être accompagnées d'une traduction en langue française ; dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction français fera foi ;

-le cahier des prescriptions techniques complété, daté, et signé : il s'agira de donner les caractéristiques techniques, le nom, la marque et les photos des consommables proposées

- Au moins deux (02) marchés de fournitures de kits de dialyse dont la moyenne atteint au moins le montant de Soixante Dix Millions (70 000 000) Francs CFA. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants émanant d'institutions publiques ou parapubliques, pendant la période (2020-2024).

c) critères spécifiques additionnels

Toute offre dont le montant est inférieur à la moyenne des offres conformes soumises, évaluée, diminuée de 20% est considérée comme anormalement basse.

6. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :

– *La copie certifiée conforme de l'inscription au registre de commerce ;*

- *La copie certifiée conforme du quitus fiscal en cours de validité ;*
- *La copie certifiée conforme de l'attestation de la TVA en cours de validité ;*
- *La copie du certificat de non faillite.*
- *La copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale*
- *La copie de la caution de garantie de soumission*

7. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer contre paiement² d'une somme non remboursable de vingt cinq *mille Francs (25 000) en FCFA* à l'adresse mentionnée ci-après *Bureau Agent comptable (223) 21 42 16 58*.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après *Bureau Agent comptable (223) 21 42 16 58* au plus tard le à *10 heures 30m* Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *un million cinq cent de Francs (1 500 000) en FCFA conformément à l'article 69 du CMP*).

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de *Quatre-vingt-dix jours*] à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le à *11 heures 00mn* à l'adresse suivante : *Salle de C.A de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti.* ⁽³⁾

Mopti, le 27/02/2025
Le Directeur Général

Dr Oumar GUINDO

Section II - Instructions aux Candidats

L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leur offre en réponse à la publication d'une Demande de Renseignements et de Prix (DRP) conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- | | |
|--|---|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire. |
| 2. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel concurrence | 2.1 Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans la DRP. L'Autorité contractante répondra par écrit, au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard six (6) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'origine) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel à la concurrence au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. |

B. Contenu du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|------------------------------|--|
| 3. Contenu du Dossier | 3.1 Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. |
|------------------------------|--|

Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) l'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ;
- (b) les Instructions aux Candidats ;
- (c) le Modèle de lettre de soumission de l'offre ;
- (d) le Modèle de garantie de soumission ;
- (e) le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- (f) le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- (g) le Cadre de devis estimatif ;
- (h) le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- (i) la Description technique des fournitures ;
- (j) le Modèle de garantie de bonne exécution ;
- (k) le Modèle de formulaire de contrat ;
- (l) le Modèle de rapport d'évaluation des offres.

- | | |
|-----|--|
| 3.2 | Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, |
|-----|--|

conditions et spécifications contenus dans le Dossier de DRP.

C. Préparation de l'offre en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|---|---|
| 4. Langue de l'offre | 4.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, ladite traduction fera foi. |
| 5. Documents constitutifs de l'offre | 5.1 L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis : <ul style="list-style-type: none">(a) la lettre de soumission remplie, datée et signée ;(b) la garantie de soumission dûment établie, le cas échéant ;(c) le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;(d) le devis estimatif dûment rempli, daté et signé ;(e) la spécification technique des fournitures dûment élaboré, datée et signée ;(f) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat est admis à concourir ;(g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat si son offre est retenue ; et(h) tout autre document stipulé dans la DRP. |
| 6. Mention du prix | 6.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le prix total de l'offre, toutes taxes comprises. Il y indiquera également tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais. Le prix total sur la lettre de soumission doit correspondre au total TTC du devis estimatif.

6.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau des prix unitaires, le tableau des spécifications techniques en indiquant les caractéristiques de chaque article et les délais de livraison qu'il propose. |
| 7. Monnaies de l'offre | 7.1 Les prix seront libellés en FCFA. |
| 8. Délai de validité des offres | 8.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation. |

- 9. Garantie de soumission**
- 9.1 Dans le cadre des Demandes de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte, le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans l'avis d'appel à la concurrence. Cette garantie devra être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant dans le présent dossier.

D. Dépôt des offres

- 10. Cachetage et marquage des offres**
- 10.1 Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à concurrence et ;
 - (b) portera le nom du marché, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
- 11. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 11.1 Les offres proposées en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 12. Ouverture des plis par l'Autorité contractante**
- 12.1 L'Autorité contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
- 12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis qui sera remis à tous les soumissionnaires.
- 13. Evaluation et Comparaison des offres**
- 13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des spécifications techniques et, le cas échéant, de la garantie de soumission ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif et de comparaison des offres évaluées.

F. Attribution du marché

- | | |
|--|--|
| 14. Attribution du marché | 14.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant soumis l'offre conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, évaluée la moins disante. |
| 15. Information des candidats | 15.1 Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission. L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite. |
| 16. Notification du contrat | 16.1 Les contrats, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en un envoi du contrat signé au titulaire. Le marché entre en vigueur dès sa notification ou à une date ultérieure si le marché le prévoit. |
| 17. Garantie de bonne exécution | 17.1 Le cas échéant, la garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandatement effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément à la réglementation en vigueur, en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant en annexe. |
| 18. Recours | 18.1 Tout candidat ou soumissionnaire s'estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut exercer un droit de recours dans les conditions fixées au CMP. |

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de soumission

Date : _____

Demande de Renseignements et de Prix N° : _____

A : (Indiquer le nom et l'adresse de l'Autorité contractante)

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e)(nom et titre du titulaire du contrat),
Agissant au nom et pour le compte de (nom du Bureau/Firme)
Inscrit au Registre du Commerce sous le n°
Numéro d'identification fiscale (NIF) :
Faisant élection de domicile à :

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer *[indiquer la description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de *[indiquer le prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[préciser le nombre (par exemple 30 jours)]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à le20.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Demande de Renseignements et de Prix No 06__ du 27/02/2025

2. Cadre du Devis estimatif
(à remplir par le soumissionnaire)

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Livraison	
					Délai	lieu
1.	bibag	1300			180 jours	HSD
2.	Dialyseur	1300			180 jours	HSD
3.	Ligne de dialyse artério-veineuse	2 600			180 jours	HSD
4.	Aiguille à fistule artério -veineuse	1300			180 jours	HSD
5.	Kits de branchement et Débranchement	1300			180 jours	HSD
6.	Acide bidon de 10 litres	650			180 jours	HSD
7.	Sérum Glucosé 5%	1300			180 jours	HSD
8.	Sérum Salé 9%	1300			180 jours	HSD
9.	Héparine flacon de 5 ml	520			180 jours	HSD

Arrêté le présent devis à la somme de :

Date ...
Nom du fournisseur
signature

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Demande de Renseignements et de Prix No 06 du 27//02/2025

3. Cadre du Bordereau des prix unitaires

(à remplir par le soumissionnaire)

No	Désignation	Prix unitaires en Chiffres	Prix Unitaire En lettre
1.	bibag		
2.	Dialyseur		
3.	Ligne de dialyse artério-veineuse		
4.	Aiguille à fistule artério -veineuse		
5.	Kits de branchement et Débranchement		
6.	Acide bidon de 10 litres		
7.	Sérum Glucosé 5%		
8.	Sérum Salé 9%		
9.	Héparine flacon de 5 ml		

Date ...

Nom du fournisseur
signature

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Demande de Renseignements et de Prix No 06 du 27/02/2025

Date de remise des prix __/__/__

4. Description technique des Fournitures

(à remplir par l'Autorité contractante)

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				délai	lieu
1	Bibag	Bibag 650g	1300	180 jours	HSD
2	Dialyseur	Dialyseur F8	1300	180 jours	HSD
3	Ligne de dialyse artério-veineuse	Ligne de dialyse artério-veineuse	2 600	180 jours	HSD
4	Aiguille à fistule artério -veineuse	F16ASG/Art / F16AG /Ven	1300	180 jours	HSD
5	Kits de branchement et Débranchement	Standart	1300	180 jours	HSD
6	Acide bidon de 10 litres	Concentré acide hemodialyse 10L 35X K+ 2.00mmol/L Ca2 + 1.75 mmol/L, Glucose 0	650	180 jours	HSD
7	Sérum Glucosé 5%	Flacon de 500ml	1300	180 jours	HSD
8	Sérum Salé 9%	Flacon de 500ml	1300	180 jours	HSD
9	Héparine flacon de 5 ml	Standart flacon de 5ml	520	180 jours	HSD

Date ...

Nom du fournisseur

signature

5. Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Avis No. : *[Insérer les références de l'Avis d'Appel à concurrence]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[Insérer la dénomination légale du Soumissionnaire]</i>
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : <i>[Insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : <i>[Insérer l'année d'enregistrement]</i>
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[Insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[Insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fax : <i>[Insérer le no de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée

6. Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)

[La banque remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [Insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [Insérer date]

Garantie de soumission no. : *[Insérer N° de garantie]*

Nous avons été informés que *[Identifier le candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres n°. *[Insérer n° de l'avis d'appel d'offres]* pour la livraison de fournitures et/ou la prestation de services *[Insérer la description appropriée selon les cas]* et vous a soumis son offre en date du *[Insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Soumissionnaire, nous *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[Insérer la somme en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]*. _____ *[Insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a) S'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs ; ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il :
 - 1. ne signe pas le Marché ; ou
 - 2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou
- d) s'il a fait l'objet d'une sanction du Comité de règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ou d'une juridiction compétente, conduisant à la saisine des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 127 et 128 du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

La présente garantie expire :

(a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou

(b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre ainsi que spécifié aux DPAO et dans la lettre de soumission du candidat. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Signature de la banque

7. Modèle d'autorisation du Fabricant (SANS OBJET)

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DRP No. : *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]*

A : *[Insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[Indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N° *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

8. Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé (SANS OBJET)

[Le Soumissionnaire exige du Distributeur Agréé qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Distributeur Agréé et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Distributeur Agréé. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DRP No. : *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]*

A : *[Insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Distributeur Agréé] sommes distributeur agréé de [Indiquer les fournitures produites], suivant l'agrément [Indiquer les références de l'agrément], ayant nos sites [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N° *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]* pour ces fournitures.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Distributeur Agréé]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

9. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier)

[Sur demande du Titulaire, l'organisme financier (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italique]

Date : _____
DRP n° : _____

_____ [Insérer nom et adresse de l'organisme financier d'émission]

Bénéficiaire : _____ [Insérer les nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché no. _____ [Insérer le n°] en date du _____ [Insérer la date] pour l'exécution de _____ [Insérer la description des fournitures et/ou services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [Insérer le nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ [Insérer la date] _____ [Insérer le mois] 2 _____ [Insérer l'année],⁴ et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° du Ministère chargé des Finances.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

⁴ La date est établie conformément à l'article 17.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie du Titulaire en vertu de l'article 27.2 du CCAG/CCAP. Dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, le Maître d'Ouvrage devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie.

[Insérer la signature]

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

10. Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits

Nous soussigné, (nom

0

de la banque) ayant notre siège à (adresse de la banque), attestons par la présente que l'Entreprise (nom de l'entreprise), domiciliée chez nous sous le numéro de compte (numéro de compte de l'Entreprise), dispose de liquidités et ou de facilités de crédits net de tous autres engagements contractuels et à l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourraient être faits dans le cadre du marché relatif à la fourniture de (désignation des fournitures), d'un montant de (montant de l'attestation au moins égal à celui indiqué dans l'Avis d'Appel à Concurrence ou la Lettre de Demande de Renseignement et de Prix) FCFA.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Signature et Cachet de la Banque

11. Formulaire de Contrat

CONTRAT No _____

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____

OBJET : _____

TITULAIRE : _____

MONTANT DU MARCHÉ : _____

DÉLAI D'EXÉCUTION : _____

FINANCEMENT : _____

CHAPITRE : _____

PRM _____

ENREGISTRE au Service des Impôts

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix No _____ intervenue le _____ entre *[indiquer le nom et adresse de l'Autorité contractante]* (ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, *[mettre la désignation des fournitures et services]* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[indiquer le prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le «Le montant du contrat»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) La lettre de Soumission ;
- (b) Le devis estimatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire];
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Les spécifications techniques ;
- (e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de *[à préciser en lettres et en chiffres]* F.CFA, Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est de *[Durée à préciser en lettres et en chiffres]* mois à compter de sa date de notification au prestataire.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

Les règlements au profit du fournisseur (ou du prestataire de service) au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte N° *[à préciser]* ouvert au nom de l'entreprise *[à préciser]* à la Banque *[à préciser]* à *[Pays à préciser]*, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION*[Le cas échéant]*

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à (à préciser entre un cinq millième (1/5000^{ème}) et un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché (préciser l'objet de marché), conclu entre [indiquer l'Autorité Contractante] et l'entreprise [indiquer la raison sociale et l'adresse complète de l'entreprise] passé après [préciser le mode de passation du marché], pour un montant de (préciser le montant du marché) FCFA (toutes taxes comprises) ou (hors taxes en application des dispositions de l'Arrêté n°..../MEF-SG du fixant le régime fiscal et douanier applicable au (insérer l'objet), financé par [préciser la source de financement] à hauteur de% pour un délai d'exécution de conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par L'Entrepreneur [Ou mandataire si groupement] <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____	Conclu par L'Autorité contractante compétente [Maître d'ouvrage, Autorité contractante] <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier Ville, le _____	Approuvé par L'Autorité d'Approbation <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____